



Comité d'estuaire
du 5 octobre 2012
à l'Usine d'eau potable de Férel
(56)

Réunion du 5 octobre 2012 A Muzillac (56)

Ordre du jour :

- ✓ Projet d'implantation de moules sur Damgan
 - ✓ Présentation par le GIE porteur du projet
 - ✓ Présentation de la procédure de consultation par la DDTM 56
 - ✓ Questions / Débats
- ✓ Présentation du suivi des laminaires en baie de Vilaine (Association Estuaires Loire-Vilaine)
- ✓ Questions diverses

Étaient présents :

Étaient présents :

▪ *Membres :*

Jean-Pierre ALLENOU	Ifremer la Trinité
Bernard AUDRAN	Maire d'Ambon
Gilbert VAILLANT	Adjoint au Maire de Camoël
Alain DANIEL	Maire de Damgan
Patrick GAY	Association des plaisanciers du Port d'Arzal-Camoël
Bruno DES ROBERT	MISE de Loire-Atlantique
Jean-François GUERIN	Conseiller général d'Ille et Vilaine – Président de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine
Alain LE GUENNEC	Président de l'Association « DSBV »
Jean-Charles LE FALHER	SAGEMOR
Michel GUIHEUX	Vice-président de l'Association « CDBKLD »
Jean-Baptiste PIGOT	Conseiller municipal d'Arzal
Marie-Roberte PERRON	Présidente de l'Association « Les Amis de Kervoyal »
Christophe PORCHER	Vice-président du Syndicat Conchylicole de Tréhiguier
Guy RIVAL	Président du Comité d'Estuaire et Maire de Billiers

▪ *Invités et autres :*

Jean-Claude MÉNARD	Vice-président Association Estuaires Loire Vilaine
Bernard TOBIE	Section Régionale Conchylicole de Bretagne Sud
Jacques ANTOINE	Association nautique de Folleux
Xavier BLANQUER	DDTM Morbihan, Service Eau Nature et Biodiversité, référent dragage
Jean CUDENNEC	Association « Entre Mès et Vilaine »
Evelyne GOUBERT	Université de Bretagne Sud et ODEM
Marie-Annick DURAND	Vice-présidente en charge de l'Environnement et du Cadre de vie à CAP Atlantique

Mathieu BOURGEOIS	Technicien milieux aquatiques CAP Atlantique
Jean-Luc GARDAN	Service Voies Navigables – Région Bretagne
Michel ETRILLARD	DDTM du Morbihan
Romain CHAUVIERE	Conseil général du Morbihan
Raphaëlla LE GOUELLO	Bureau d'études STERMOR
Fabienne DUBOS	Associations « Les Amis de Kervoyal » et « Bretagne Vivante »
Michel TASSERY	Association DSBV
André JACQUEMIN	Association DSBV
Monique JARRY	Association DSBV
Marie-Béatrice GILARD	Conseil général de Loire-Atlantique
Jean-Pierre NOEL	Comité Local des Pêches de Vannes Auray
Frédéric NICOLAZO	Syndicat ostréicole de la rivière de Pénerf
Lucien PERROCHON	Association des Plaisanciers du Port d'Arzal-Camoël
Pierre CAMUS	Association SEMAPHORE
Jean DUCHET	Association SEMAPHORE
Rénauld BERNARD	Secrétaire du syndicat mytilicole de Penestin, Mytiliculteur
Bernard DELAROCHE	Association des Usagers du Port de la Roche Bernard, Marzan, Férel

▪ *Personnel Institution d'Aménagement de la Vilaine :*

Jean-Luc JEGOU	Directeur Général des Services
Jean-Pierre ARRONDEAU	Directeur Général Adjoint
Flore SALAÜN	Chargée de mission Estuaire
Claire-Lise PERRONNEAU	Secrétariat du SAGE Vilaine

Etaient Excusés :

Jean-Claude BAUDRAIS, Maire de Penestin – Jean-Pierre BERNARD, Maire de Mesquer - Laurent BOUINEAU, Association pour la Protection des marais salant du Mès – Marcel BOURIGAULT, Maire d'Assérac - Jo BROHAN, Conseiller général du Morbihan et Maire de Muzillac – Pauline CHAILLOUX, DREAL Bretagne, Chargée de mission Mer – Aimé CHAUVIN, Chambre d'Agriculture de Loire-Atlantique - Michel COQUARD, Conseiller municipal subdélégué à l'urbanisme Mairie de Saint-Molf - Monique DANION, Conseillère régionale de Bretagne – Jean-Louis DELHUMEAU, Maire de Piriac - Marie-Armelle ECHARD, Présidente de l'association « Entre Mès et Vilaine » - Émile GRANVILLE, Président du Comité des Marais et rivières du pays de Redon et de Vilaine – Alain GUIHARD, Chambre d'agriculture du Morbihan - Raymond GUILLAUD, Fédération des chasseurs de Loire-Atlantique – Françoise GUIMAS, DREAL des Pays de la Loire service ressources naturelles et paysages - Franck HERVY, Conseiller général de Loire-Atlantique - Mr JACOB, Adjoint au secteur de Brillac mairie de Sarzeau - Alain RAUD, Conseiller municipal délégué aux affaires maritime mairie de Sarzeau – Christian LE CLEVE, Président de la Fédération de pêche du Morbihan – Philippe LE GAL, Président du Syndicat conchylicole de la rivière de Pénerf – Benoit LE GALLIOT, ONEMA – Marcel LE NEVE, Maire de Surzur – René LEROUX, Conseiller général de la Loire-Atlantique – André PAJOLEC, Maire d'Arzal – Denis QUENTEL, Président de l'association des plaisanciers du port d'Arzal-Camoël - George SARASIN, Maire de Tour du Parc.

Compte-rendu de la réunion

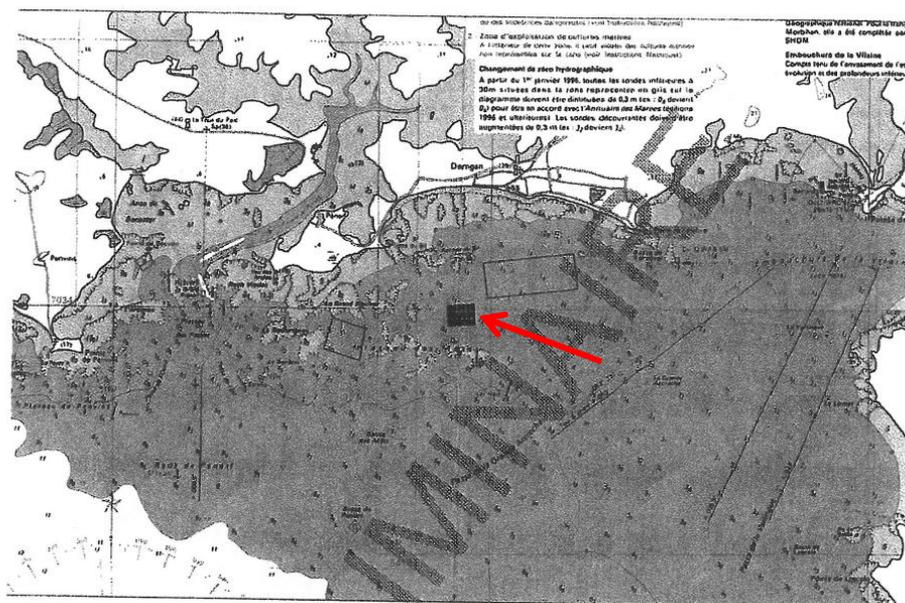
I. PROJET D'IMPLANTATION DE MOULES SUR DAMGAN

Présentation du projet

Bernard Tobie, membre du GIE des Mâts a présenté le projet d'implantation des bouchots sur la commune de Damgan.

Il s'agit d'un projet porté par six entreprises (4 à Pénestin et 2 au Tour du Parc), sur une surface de 14 ha et comprenant 13 500 pieux, qui représente 6 % des surfaces déjà exploités en estuaire de Vilaine. La production prévisionnelle de ces nouvelles concessions est estimée à 400 tonnes soit 13 à 14 % de la production actuelle.

Aucun accès terrestre aux bouchots n'est possible car la zone, se situant entre -1 m et -2 m sous le zéro cote marine, ne se découvre jamais totalement. Le projet est localisé sur la carte suivante, tirée de la notice d'impact réalisée par le bureau d'études Techmar en 2010 :



Les coordonnées de l'emprise au sol du projet sont les suivantes (en Lambert II étendu) :

	x	y
A	229145.5	2289042.5
B	228420.9	2289042.5
C	228419.1	2289390.3
D	229145.5	2289390.5

Les caractéristiques du projet sont détaillées dans le support présenté en séance par Bernard Tobie, téléchargeable sur le site de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine, dans la partie Estuaire, réunions, comités d'estuaire (www.eptb-vilaine.fr).

A noter, le projet se trouve en site Natura 2000, dans la ZPS Rivière de Pénerf.

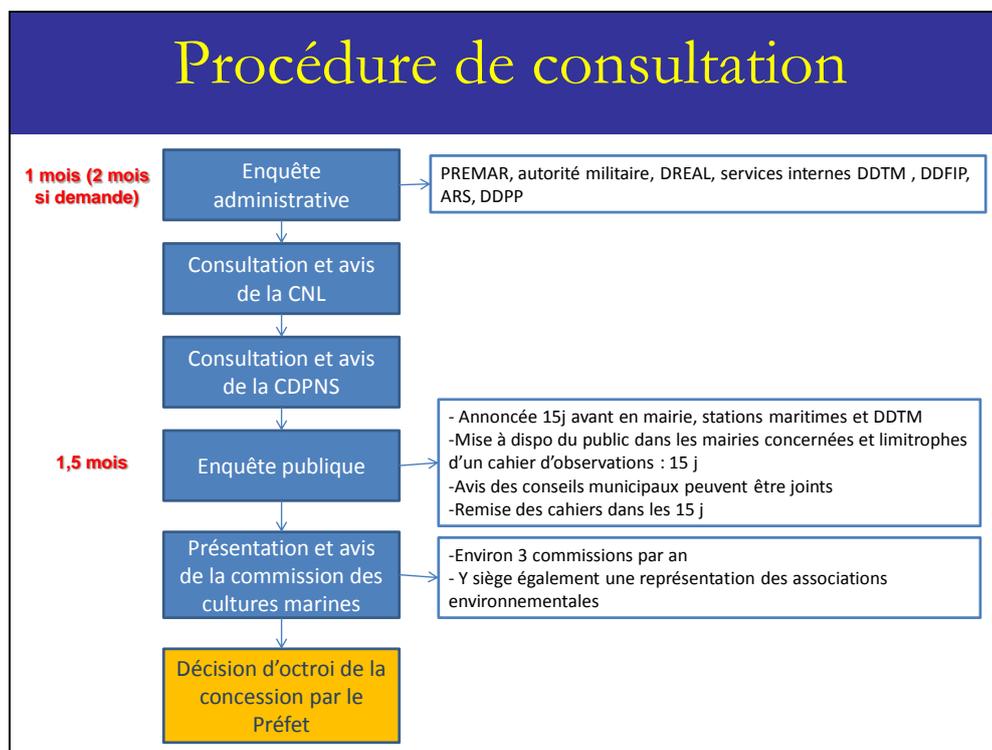
Les conclusions actuelles de la notice d'impact par rapport aux conséquences de l'envasement (qui correspondent aux craintes des riverains) sont qu'« aucun envasement n'est à craindre au voisinage du projet et en particulier sur les plages avoisinantes ».

Afin de compléter l'étude actuelle, le GIE propose de signer une convention avec l'IAV pour utiliser le modèle hydrodynamique et hydrosédimentaire de l'estuaire de la Vilaine afin d'affiner les impacts du projet sur les houles, les courants et ainsi sur l'envasement. Ces simulations viendraient compléter la notice d'impact actuelle.

Flore SALAÜN, de l'IAV, précise que l'analyse sera ciblée sur l'incidence locale sur les courants pour en déduire ensuite l'incidence sur l'envasement.

Présentation de la procédure administrative

Michel Etrillard, de la DDTM du Morbihan a présenté la procédure administrative de consultation lors de l'attribution d'une concession. Elle est détaillée dans la diapositive suivante :



DDPP = ex-DSV

La Commission Nautique Locale (CNL) a été consultée avant la réalisation de l'enquête administrative, le 6 juillet, afin que les associations puissent aborder le sujet lors de leurs assemblées pendant l'été. La CNL et a donné un avis favorable au regard des impacts sur la navigation.

La Commission Départementale des Paysages, de la Nature et des Sites (CDPNS) se réunit environ trois fois par an.

L'enquête administrative n'a pas encore été lancée ; les services de la DREAL qui constituent l'autorité environnementale, n'ont pas encore été destinataires de la notice d'impact. Une fois le

dossier complété avec les simulations du modèle et avec l'ensemble des aspects environnementaux demandés par la réglementation, l'enquête administrative pourra débiter.

Michel Etrillard rappelle que les associations seront consultées pendant l'enquête publique.

Débats suite aux deux présentations :

Bernard Tobie comprend qu'une présentation du projet et de ses impacts soit réalisée en Comité d'estuaire mais demande à ce que l'ensemble des projets, et pas seulement ceux qui ont un impact éventuel sur l'envasement, fasse l'objet d'une présentation en Comité d'estuaire (exemple : nouvelle station d'épuration, nouvelles zones de mouillage,...). Par ailleurs, il regrette en pas avoir été invité lors de l'assemblée générale de CDBKLD pour exposer de vive voix le projet du GIE devant les membres de l'association.

Mme Perron, Présidente des Amis de Kervoyal, n'est a priori ni pour ni contre le projet. Elle pose la question de la perturbation éventuelle des apports de sable venant de Pénerf pour alimenter la plage de Damgan. Elle pose également la question de l'application de la loi Bouchardeau sur ce projet. Bernard Tobie lui a répondu que les cultures marines n'étaient pas concernées par la loi Bouchardeau. Michel Etrillard vérifiera ces éléments.

Le Comité Départemental des Pêches a posé la question de l'information des marins pêcheurs qui travaillent sur le territoire d'emprise du projet. Bernard Tobie répond que le Comité Départemental des Pêches et le Comité Régional Conchylicole ont été avertis avant le lancement de l'enquête administrative. Il reste aujourd'hui trois bateaux qui travaillent dans ce secteur qui ont été contactés par le GIE. Il a été convenu que les bouchots seraient placés de telle façon que les pêcheurs puissent disposer de suffisamment de place pour continuer à mettre leurs casiers.

Michel Guiheux, Vice-Président de l'association Comité de Défense de la Baie de Kervoyal et du Littoral Damganais (CDBKLD) a ensuite fait part de la « forte levier de boucliers » que suscite localement le projet. De nombreuses personnes ont adhéré à l'association et ont signé la pétition contre le projet que CDBLD a lancée cet été. Environ 4000 signatures ont été récoltées.

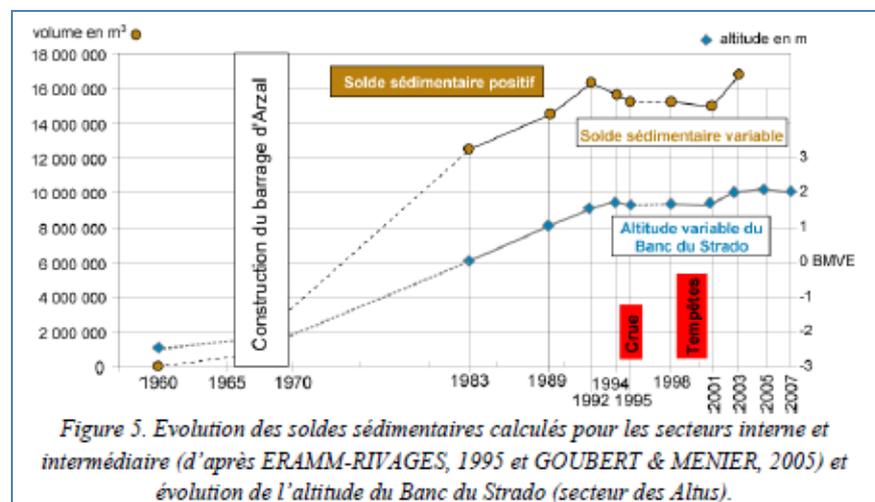
Alain Leguennec, Président de DSBV, rebondit sur le texte diffusé par CDBKLD lors de la CLE du SAGE Vilaine le 25 septembre 2012 dédiée à la révision du SAGE sur la partie littorale. Il y est écrit que « les bouchots sont à l'origine de l'envasement et le barrage n'a pas arrangé les choses ». Cette affirmation n'est pas exacte ; le barrage est à l'origine de l'envasement de l'estuaire de la Vilaine. Il est nécessaire de bien clarifier les responsabilités de l'envasement massif constaté aujourd'hui dans l'estuaire de la Vilaine.

Flore Salaün, Chargée de mission estuaire à l'IAV, a rappelé les ordres de grandeur de l'envasement avant et après la construction du barrage d'Arzal, qui montrent que l'envasement massif de l'estuaire est lié à la présence du barrage et non aux pieux de bouchots. Les sources des données présentées sont les suivantes :

- Mission d'expertise sur la modélisation hydro-sédimentaire en milieu estuarien, pour l'IAV, juin 2005, B. Latteux
- Utilisation de données altimétriques (Altus), dans la caractérisation de climats hydrodynamiques contrôlant le fonctionnement hydrosédimentaire d'une vasière intertidale : cas de l'estuaire de la Vilaine (Bretagne, France), 2010, Goubert

Les éléments présentés sont les suivants :

- Evolution des fonds avant la construction du barrage :
 - ✓ Vitesses de sédimentation sur les derniers milliers d'année de l'ordre de 0 à 2 mm/an dans l'estuaire externe, et de 4 mm/an devant Tréhiguier
 - ✓ Plus près de l'époque actuelle, la comparaison de levés bathymétriques de 1866 et de 1960 aboutit à une vitesse moyenne de dépôt de l'ordre de 6 à 7 mm/an sur l'ensemble de l'estuaire
- Evolution des fonds après la construction du barrage (1960-2003)
 - ✓ Evolutions très rapides jusqu'au début des années 1990 : colmatage moyen de l'ordre de 15 cm/an
 - ✓ Globalement, les résultats semblent indiquer que l'estuaire a atteint un équilibre morphodynamique depuis 1990 environ, avec des phases d'érosion dues aux épisodes de crues et de tempêtes.



Monsieur Daniel, Maire de Damgan, rappelle son opposition à ce projet. Le Conseil Municipal de Damgan s'est prononcé à l'unanimité contre ce projet.

Un participant a posé la question sur le niveau d'implantation maximale des pieux de bouchots en estuaire et en baie de Vilaine. Où se trouve la limite ?

Il a été rappelé qu'il est par ailleurs important que le Comité d'estuaire s'empare de débats qui vont au-delà de l'envasement, avec notamment la qualité des eaux littorales qui constitue également un enjeu très fort au niveau de la Baie de Vilaine.

Il a été demandé à l'IAV de fournir les supports présentés avant le comité d'estuaire. Il sera cependant difficile de le faire à chaque fois car les supports sont souvent prêts peu de temps avant la réunion et cela laisse peu de temps pour se les approprier. Un mail pourra néanmoins être adressé pour annoncer que les supports sont prêts et disponibles sur internet, dans la mesure du possible.

Il a été acté que le Comité d'estuaire se réunisse de nouveau sur le projet un peu avant le lancement de l'enquête publique. Pour cela, les services de l'Etat informeront l'IAV de l'avancement de la procédure pour prévoir un comité d'estuaire dédié au moment adéquat.

II. PRESENTATION DU SUIVI DES LAMINAIRES EN BAIE DE VILAINE

Jean-Claude Ménard, Vice-Président de l'association Estuaires Loire-Vilaine (ELV) a présenté les résultats du programme scientifique ELV 2009/2010 intitulé "Evaluation de l'état de santé des masses d'eaux côtières et fonds marins dans le secteur Loire Vilaine et contribution à la mise au point d'un réseau opérationnel de suivi de la qualité des eaux côtières avec le bioindicateur des laminaires".

Jean-Claude Ménard a expliqué notamment que l'anoxie a été proche cette année, mais les houles ont permis de brasser les masses d'eau et ainsi de réoxygéner les eaux de fond.

Les laminaires se nourrissant dans la colonne d'eau, ils sont particulièrement sensibles à la qualité de l'eau.

Les crues du printemps ont favorisé la croissance du phytoplancton, au détriment des algues vertes.

Les nitrates sont clairement identifiés comme facteur limitant des algues vertes ; le lien est plus difficile à établir pour le phytoplancton.

Alain Leguennec a rappelé les derniers arrêtés pris dans le cadre de la Directive nitrates, qui ne vont pas aller dans le sens d'une réduction des flux d'azote en estuaire de Vilaine.

Le diaporama présenté est téléchargeable sur le site internet de l'IAV (www.eptb-vilaine.fr). Les résultats des études sont disponibles sur le site de l'association ELV (www.assoloirevilaine.fr)

III. QUESTIONS DIVERSES

Campagne de dragages 2011-2012

Un point d'information a été réalisé sur les dragages effectués pendant l'hiver 2011/2012. Dans le cadre du suivi environnemental des travaux de dragages, des taux de résultats supérieurs au seuil d'alerte pour les zones A (230 E.coli/100 g CLI) anormalement élevés sur Le Halguen. Ces résultats contrastent avec les suivis antérieurs qui n'avaient pas mis en évidence de contaminations anormales pendant les travaux. Les éléments disponibles ne permettent pas de faire un lien entre les opérations de dragage, un dysfonctionnement lié à l'assainissement et ces contaminations (Cap Atlantique a effectué des recherches sur un éventuel dysfonctionnement de l'assainissement à cette période et n'a rien trouvé).

On note par ailleurs, que le site des Granges a également présenté des contaminations relativement importantes pendant cette campagne.

Campagne 2012-2013

→ Planning

Quelques jours de dragages ont été effectués en septembre à la demande des professionnels qui avaient de plus en plus de mal à accéder à la cale. Les retours des professionnels sont très positifs.

Cela pose la question de la possibilité / faisabilité de réaliser des dragages en dehors de la période de dragage actuelle.

Le planning pour la campagne de dragage : 8 semaines à Tréhiguier, 1 semaine à Camoël, 1 semaine à définir en fonction de l'avancement des autres sites, 1 semaine à l'aval de l'écluse.

→ Suivi environnemental

Le suivi chimique (Cadmium, Plomb, Mercure) sera effectué dans le cadre de l'évaluation environnementale, dans le cadre de ce qui avait été acté en comité d'estuaire en 2009 (suivi chimique réalisé tous les trois ans seulement). Il a semblé intéressant de rajouter des molécules à ce qui était prévu initialement : HAP, PCB, Cuivre, Zinc. Les analyses seront menées avant et après les dragages, soit début octobre 2012 et fin mars 2013.

→ Organisation pratique des dragages

Le rythme de travail des dragages a été élaboré en 2005 à la suite de l'armement du Rochevilaine. Le planning de dragage s'est composé ainsi : cinq heures de travail durant la marée du matin et cinq heures de travail durant la marée du soir pour les marées de vives eaux (coefficient > 70) effectués par la même équipe de deux marins. Les marées de mortes eaux correspondent aux périodes de récupération.

Après six années de rotodévasage, l'IAV a remarqué que l'organisation de la journée en deux temps de travail de cinq heures séparée par une période de repos a des conséquences significatives :

- sur les temps de transit, de mise en route et d'arrêt qui sont importants, au détriment du temps de rotodévasage et d'entretien du matériel,
- sur le rythme de travail de l'équipe de marins et les problèmes de santé correspondants. Par ailleurs, la désynchronisation de leur temps de travail (tôt le matin et tard le soir) ne leur permet pas de travailler efficacement avec leurs collègues et prestataires.

Par ailleurs, l'efficacité du rotodévasage ne peut pas s'apprécier qu'au seul regard du nombre de jusants mais davantage à une meilleure adaptation entre les contraintes de marée (horaire, courant, ...), celles du matériel et du personnel et les conditions météorologiques.

Ainsi, afin d'améliorer l'efficacité des dragages et de réduire l'impact des conditions de dragages sur l'équipe, l'IAV propose, à titre expérimental, de nouvelles modalités d'organisation pour la saison de dragage 2012-2013. La nouvelle organisation consiste à effectuer des journées de travail de 9 heures en continu, en travaillant sur une seule marée, organisées de la façon suivante :

- 6 h de dragages, qui permettent de draguer sur toute l'amplitude du jusant, dont la durée est estimée entre 6h30 et 7h en vives eaux selon notre modèle hydrodynamique de l'estuaire,
- 2 h d'entretien et de réparations du matériel,
- 1 h de mise route, d'arrêt et de transit.

Afin de conserver le même nombre d'heures total de dragages sur un cycle de marée qu'actuellement (soit 48 h), une journée de dragage a été rajoutée, ce qui amène à 8 jours de dragages au lieu de 7 sur un cycle de marée.

Suite à la proposition de l'IAV, il a été rappelé qu'il était important de bien respecter les termes de la déclaration en cours et notamment le fait de travailler au jusant. L'IAV a rappelé que cette proposition était faite à titre expérimental et qu'un bilan de l'efficacité des dragages selon cette nouvelle organisation serait réalisé en fin de campagne de dragage, par l'analyse des bathymétries avant et après dragages.

Il a été convenu que l'IAV adresse une lettre officielle à la DDTM pour demander la validation des nouvelles modalités de dragages, à titre expérimental. Cette lettre devra présenter clairement la nouvelle organisation proposée.

En cas de remarques, merci de contacter Flore SALAÜN : flore.salaun@eptb-vilaine.fr ou au 02 99 90 88 44.

NB : Ce compte-rendu est téléchargeable sur le site Internet de l'IAV (<http://www.eptb-vilaine.fr>) ainsi que l'ensemble des diaporamas présentés lors de ce Comité d'Estuaire.